

# **ACCIDENTS D'EXPOSITION AU SANG ET LIQUIDES BIOLOGIQUES**

En foyer de vie, il est primordial de savoir prévenir les risques liés aux liquides biologiques : le sperme, les sécrétions vaginales, le sang, les selles et, dans une moindre mesure, la salive. Le linge souillé peut également constituer un risque.

## **LES NOTIONS INDISPENSABLES :**

Le virus de l'hépatite A (VHA) est présent dans les selles du sujet malade. Il se propage lorsque les conditions sanitaires et l'hygiène personnelle laissent à désirer.

Le virus de l'hépatite B (VHB) se transmet par le sang, le sperme, les sécrétions vaginales et dans une moindre mesure par la salive si celle-ci entre en contact avec un autre sang. (En cas de morsure par exemple)

Sur une surface souillée par du sang séché (plan de travail, machine, matériel...) le VHB peut rester actif jusqu'à 7 jours à une température de 25°. (Par le lait maternel aussi mais ceci nous concerne moins dans l'exercice professionnel).

Le virus de l'hépatite C (VHC) se transmet par le sang.

Le virus du SIDA, le VIH est présent dans le sang, le sperme et les sécrétions vaginales. La transmission peut également se faire par le lait maternel.

Lors d'une exposition avec un sang malade le risque de contamination est de 30% pour l'hépatite B, de 3% pour l'hépatite C et de 0,3% pour le VIH.

## **CE QUI REPRESENTE UN ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG DANS UN FOYER :**

- Blessure, piqûre ou coupure avec un objet souillé par du sang ou par un liquide biologique.
- Projection de sang ou de liquide biologique sur une peau lésée, sur les yeux ou sur une muqueuse (Revêtement cutané de l'ensemble des orifices humains).
- Morsure humaine.
- Matériel et surfaces souillées.

# MESURES DE PREVENTION

## 1°) L'HYGIENE.

L'hygiène est une règle constante au service de tous, jeunes et adultes :

- **Lavages des mains**
- **Utilisation des gants à usage unique systématiquement lors d'un soin**
- **Désinfection des surfaces et du matériel souillé avec de l'eau de javel diluée au 1/10è.**

## 2°) LA VACCINATION

Le médecin de prévention est l'interlocuteur privilégié sur ces questions de vaccination et donne des conseils personnalisés. D'une manière générale, les professionnels bénéficient de vaccinations obligatoires et recommandées classiques. Certaines le sont particulièrement en regard de notre exercice professionnel. La vaccination liée à un poste à risque est prise en charge par le service gestionnaire auquel est rattaché l'agent de la PJJ.

Selon le BEH n° 28-29/2004 du 19 mars 2004 au chapitre 3 sur les risques professionnels :

**Hépatite A** : Vaccination recommandée pour les personnes exposées professionnellement à un risque de contamination tels que :

- Les personnels de crèches, d'internats des établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapée
- Les personnels impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective.
- Les ouvriers professionnels

**Hépatite B** : Vaccination recommandée pour les personnes qui dans le cadre de leurs activités professionnelles ou bénévoles sont susceptibles d'être en contact direct avec des patients et/ou d'être exposées au sang et autres produits biologiques.

Une prise de sang de contrôle peut être proposée avant d'envisager une vaccination, notamment chez des gens venant d'Afrique, qui peuvent être porteurs sains et donc protégés. De plus, il faut savoir qu'un sujet ayant reçu trois injections avant 25 ans est considéré comme étant protégé à vie.

Par décret, vaccination obligatoire pour les lingères et les infirmières

**Nous rappelons qu'en France la vaccination contre la tuberculose, le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite est obligatoire pour tous.**

# CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG ET LIQUIDES BIOLOGIQUES

## CONDUITE A TENIR :

1. Après contact avec du sang ou des liquides biologiques, les soins locaux doivent être immédiatement effectués.
2. Laver immédiatement à l'eau courante et au savon. Rincer.  
Pour les yeux, rincer uniquement au sérum physiologique ou à l'eau au moins 5 minutes.
3. Désinfecter la plaie avec du Dakin ou de l'eau de Javel fraîche à 12° diluée à 10% en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes.
4. Consultation médicale en URGENCE auprès du service des urgences de l'hôpital le plus proche :

→ En quoi consiste cette consultation?

- Evaluer le risque VIH et VHB ou VHC en fonction du sujet source.
  - Faire pratiquer les différentes sérologies si besoin.
  - Faire pratiquer les vaccinations ou rappels éventuels.
  - Mettre en route un traitement préventif si nécessaire.
  - Dans tous les cas faire rédiger un certificat initial d'accident de service.
5. Déclarer l'accident de service dans les 24H00 auprès du chef de service.
  6. Prévenir le médecin de prévention.
  7. Effectuer la surveillance et les sérologies éventuelles à distance de l'exposition selon les conseils des urgences et de la médecine de prévention.

## NUMEROS DE TELEPHONE UTILES :

**Service des urgences :** .....

**CIDAG :** .....

**Médecin de prévention :** .....

**Ambulance :** .....

**SIDA INFOS SERVICE : 0 800 840 800**